

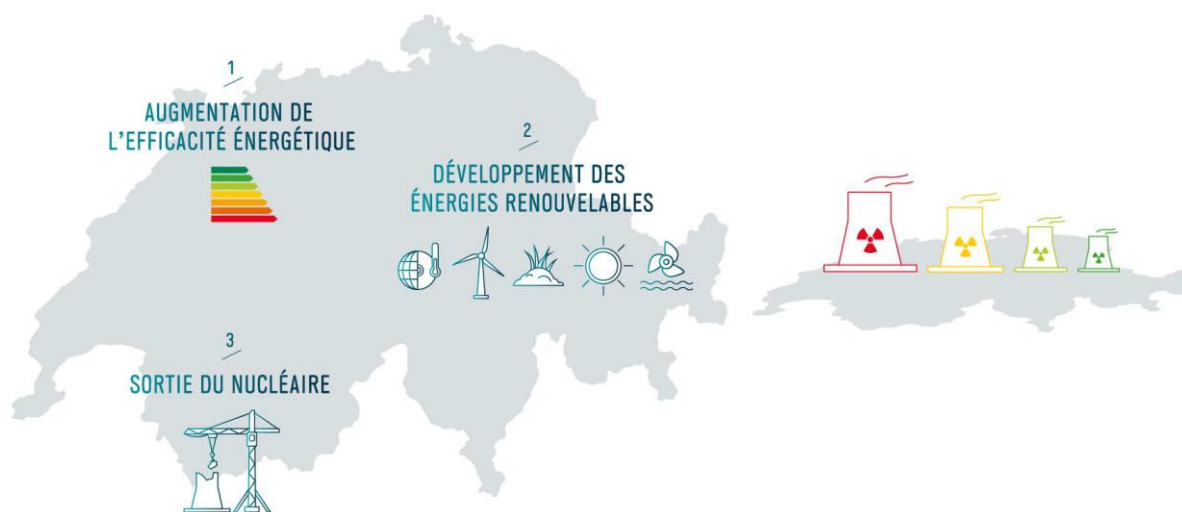


Notice chauffages et chauffe-eaux électriques

Contexte

Stratégie énergétique 2050 (SE 2050):

- > Validation en votation populaire de la première étape de la stratégie énergétique 2050 au printemps 2017
- > Buts :



Accord de Paris (COP 21) :

- > Ratification de l'accord de Paris (COP 21) par le Conseil fédéral à l'automne 2017
- > But : Maintenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels (**réduction des émissions de gaz à effet de serre**)

Conséquence:

- > La couverture des besoins d'électricité pour la mobilité et le chauffage des bâtiments se déplacent d'une production hautement carbonée vers l'énergie électrique. Cette transformation n'a de sens que si la production supplémentaire est produite par des énergies renouvelables locales et que l'on puisse économiser l'énergie électrique.

Electricité en Suisse :

- > 10% des chauffages installés sont des chauffages électriques
- > Plus de 40% des bâtiments utilisent l'électricité pour produire l'eau chaude sanitaire
- > Les nouveaux chauffages électriques sont déjà interdits depuis 1990

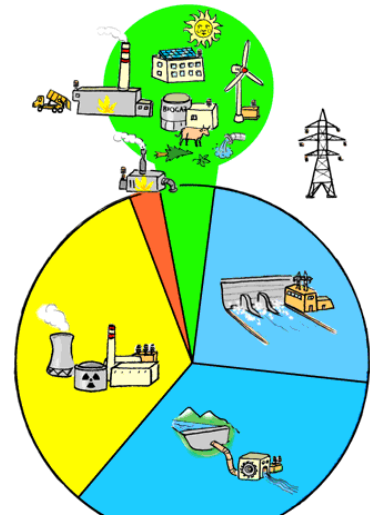
Loi fédérale sur l'énergie (LEne RS 730.0) :

- > Objectif de réduction de l'électricité par personne de -3% à l'horizon 2020 et de -13% d'ici à 2035 par rapport à l'année de référence 2000
- > Les dispositions fédérales imposent aux cantons de légiférer sur le remplacement des chauffages électriques en prenant le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MOPEC) comme référence

Efficacité

Electricité :

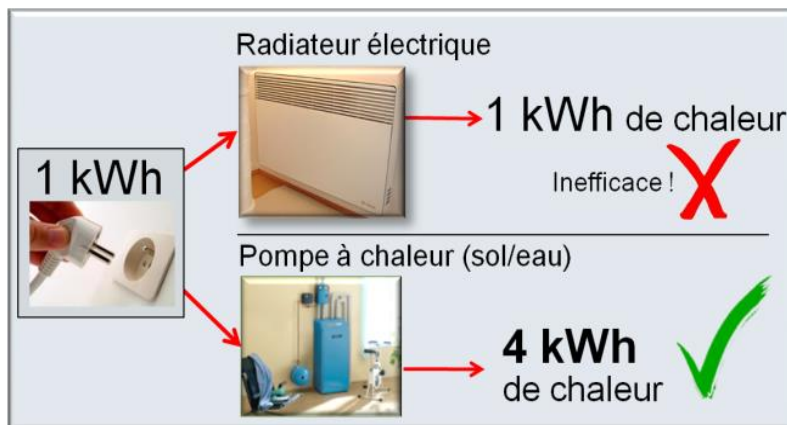
- > Forme d'énergie **rare** et **précieuse** non disponible sous forme d'énergie primaire
- > Energie de très grande **qualité** qui doit être produite à l'aide d'autres agents énergétiques (p. ex. l'énergie éolienne, solaire, hydraulique, le pétrole, le charbon, le nucléaire ou le gaz)



Pourquoi un chauffage électrique direct n'est pas efficace ?

- > Comparativement à la pompe à chaleur, le chauffage électrique direct utilise beaucoup plus d'énergie électrique

Source: www.energie-environnement.ch



- > La production d'énergie électrique locale et renouvelable est limitée durant la période de chauffe
- > Pendant la saison d'hiver, **10%** de la consommation totale d'électricité en Suisse est due ainsi aux chauffages électriques. Or, durant cette période, une partie importante de l'électricité est importée après avoir été presque exclusivement produite à l'aide d'énergie fossile et nucléaire.

L'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie ont publié un guide « Se chauffer à l'électricité de manière efficace »¹ à ce sujet.

¹ Se chauffer à l'électricité de manière efficace? Seulement avec une pompe à chaleur – Guide sur le chauffage électrique
www.endk.ch

Propriétaires et locataires gagnants

Pour les propriétaires :

- > Changer son système de chauffage électrique est rentable. De nombreux exemples montrent que les économies réalisées (énergie, impôts, contributions financières) lors du remplacement des chauffages électriques sont plus importantes que les dépenses (investissement, intérêts).
- > Le **Programme Bâtiments** (Programme de subventions cantonales et fédérales) soutient le remplacement des chauffages électriques (y compris le système de distribution hydraulique).



- > Les travaux de remplacement des chauffages électriques peuvent également être **déduits fiscalement**.
- > Au vu des limitations concernant les nouvelles installations depuis une trentaine d'années, les systèmes de chauffage électrique direct, dont la durée de vie est estimée à environ 20 ans, arrivent très largement en **fin de vie**. Un assainissement de ceux-ci devra donc inmanquablement être planifié, pour autant qu'ils n'aient pas dû être remplacés entretemps.
- > L'utilisation d'un système de chauffage adaptée augmente la valeur des biens fonciers.
- > Avoir un système de chauffage qui utilise les énergies renouvelables et ne rejette pas de CO2 permet de vivre confortablement tout en ayant la conscience tranquille.
- > L'électricité étant une ressource rare, il faut obligatoirement s'attendre à une **augmentation des prix à long terme**.

Pour les locataires :

- > Le report des investissements du remplacement du producteur de chaleur sur le loyer ne peut être que modeste.
- > Les économies réalisées sur les charges annuelles de chauffage sont massives et entraînent une baisse du coût global de l'objet loué.

Remplacement des chauffages et des chauffe-eaux électriques

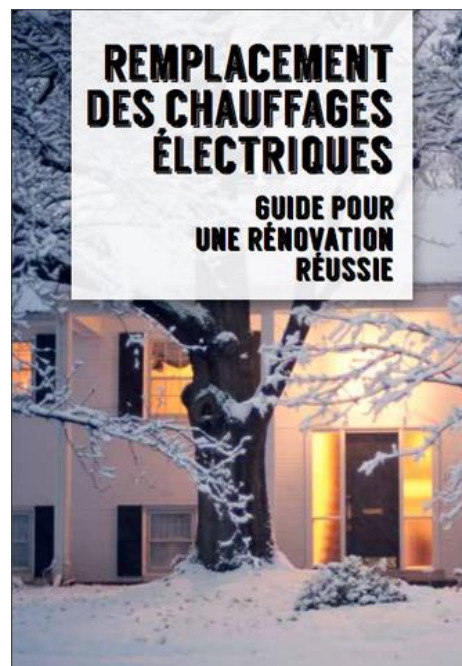
Les **énergies renouvelables** sont prioritaires lors du choix de la production de chaleur et de l'agent énergétique. Les systèmes de chauffage peuvent notamment être les suivants :

- > Raccordement au réseau de chaleur à distance (énergie renouvelable)
- > Pompe à chaleur sonde géothermique / eau
- > Pompe à chaleur air / eau
- > Chauffage au bois (bûches)
- > Chauffage aux granulés de bois (pellets)
- > Capteurs solaires thermiques (combinés avec autre producteur de chaleur)

L'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie ont publié un guide complet relatif au remplacement des chauffages électriques².

Projet de **modification de la loi sur l'énergie** du canton de Fribourg :

- > Fixe un **cadre souple** pour permettre un changement en douceur des installations
- > Des dérogations sont notamment envisagées
- > Un important soutien financier complémentaire au remplacement des chauffages électriques sera mis en place. Pour une maison individuelle, un montant de **8'000** francs sera octroyé alors que l'investissement pour les nouvelles distributions hydrauliques se situe entre 12'000 et 15'000 francs, la différence étant encore déductible fiscalement.



Pour tous renseignements complémentaires :



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Bd de Pérolles 25, Case postale 1350, 1701 Fribourg

T +41 26 305 28 41
sde@fr.ch, www.fr.ch/sde

² Remplacement des chauffages électriques – Guide pour une rénovation énergétique,
N° d'article: 805.160.f, www.publicationsfederales.admin.ch